

Le cessez-le-feu unilatéral des FARC-AP entre en vigueur en Colombie



Bogota, 20 juillet (RHC-PL)- Le cessez-le-feu unilatéral décrété par les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (FARC-AP) est entré en vigueur ce lundi.

C'est la 7e fois que les FARC-AP prononcent une trêve unilatérale depuis le début des négociations avec le gouvernement colombien en novembre 2012.

L'annonce du cessez-le-feu par la guérilla a donné lieu à des déclarations du président Juan Manuel Santos, qui a assuré qu'il travaillera pour la désescalade du conflit et la signature d'un accord de paix définitif.

Samedi dernier, les représentants des FARC-AP à la table des négociations se sont réunis avec les organisations garantes de l'application de la trêve : le Front Large, le Dialogue Inter-ecclésiastique et les Constituants pour la paix.



Radio Habana Cuba